

L'essentiel de la demi-journée chanvre bio



Les Agriculteurs Bio de Champagne-Ardenne



11 Février 2015

9h30 - 13h00

A la Chanvrière de l'Aube



Journée d'information à la Chanvrière

Ce document fait suite à la Journée Chanvre qui a eu lieu le 11 Février 2015 à l'initiative de la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Champagne-Ardenne (FRAB) et de la Chanvrière de l'Aube (LCDA). Cette réunion d'information a regroupé près d'une vingtaine de personnes et s'est terminée par la visite de l'usine de Bar-sur-Aube.

La Chanvrière de l'Aube

Le chanvre est produit en région depuis les années 60. Il était alors destiné aux papèteries Bolloré à Troyes. Suite à des problèmes de pollution (1970), les papèteries ont arrêté leur contrat avec les 90 producteurs de chanvre qui les fournissaient. Suite à cela, les producteurs, ne souhaitant pas arrêter la production de chanvre, se sont regroupés et ont formé la coopérative « La Chanvrière de l'Aube » en 1973 pour défibrer la paille et fournir les papèteries directement en fibres papetières.

Aujourd'hui, la coopérative compte 320 adhérents répartis dans la Marne, l'Aube, la Haute-Marne, l'Yonne, l'est de la Seine-et-Marne, le sud des Ardennes, le sud de l'Aisne et le nord de la Côte d'Or. La collecte se fait globalement dans un rayon de 150 km autour de Bar-sur-Aube.

En 2014, la chanvrière a collecté 5 400 ha (sur 10 000 ha en France et 15 000 ha en Europe. En Europe les autres pays producteurs sont essentiellement les Pays-Bas et l'Allemagne. Il y a également de petites productions au Nord de l'Italie, en Belgique et en Roumanie. En 2014, de petites surfaces sont apparues dans les Balkans et les Pays Baltes.). LCDA constitue donc un acteur majeur du marché européen de chanvre.

En moyenne, sur le territoire de la chanvrière, les

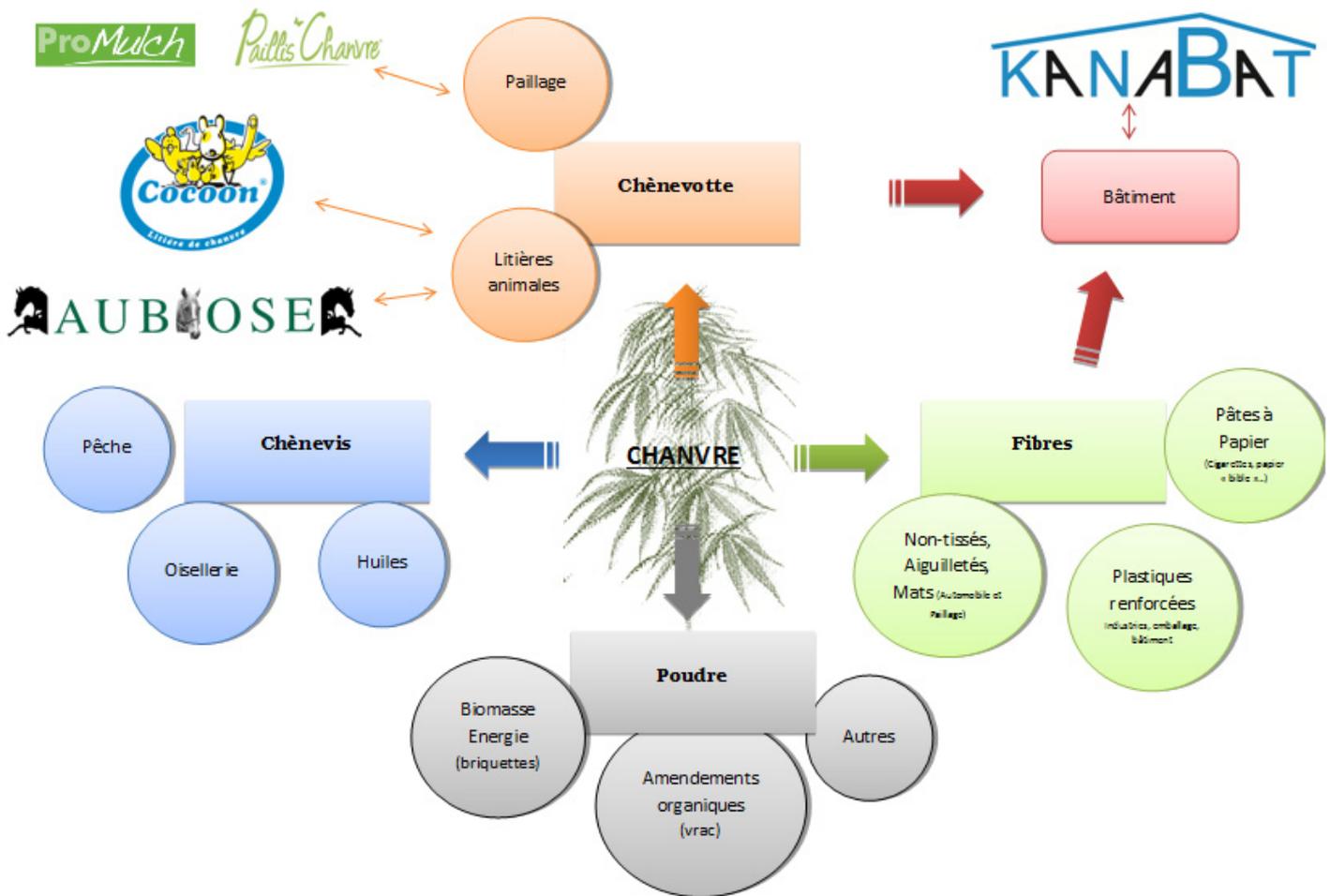
rendements sont 1 t de chènevis/ha et pas loin de 8 t de paille. De ce fait, LCDA travaille de 35 à 40 000 t de paille par an.

LCD A a une seule usine à Bar-sur-Aube. Elle travaille 6 jours par semaine (7j au printemps) 24h/24h avec 31 salariés.

La politique de la coopérative est de maintenir les prix et de garantir les quantités et qualités des produits auprès de ses fournisseurs, cela lui permet de maintenir ses parts de marché et même d'en prendre de nouvelles. La coopérative commercialise différents produits pour divers débouchés, tout cela est résumé dans le schéma en page suivante.

Historiquement le chènevis (graine) était destiné à l'oisellerie et à la pêche. En effet, les pêcheurs de carpe apprécie ses qualités en tant qu'amorce. Un nouveau marché apparaît depuis quelques années dans l'alimentation humaine. Cela est d'autant plus vrai pour le chènevis biologique. Aujourd'hui la production européenne en chanvre biologique ne suffit pas à remplir la demande en chènevis bio. Les transformateurs sont donc obligés de se fournir à l'étranger, notamment en Chine et/ou au Canada. Le marché en chènevis bio est donc fortement demandeur actuellement.





Les conditions de production

LE SEMIS

Le chanvre est une culture de printemps avec un semis mi-avril. Le semis est une étape essentielle. Il faut qu'il soit réalisé dans de bonnes conditions, sur sol ressuyé, réchauffé et relativement tassé (pas trop soufflé), afin d'avoir une levée homogène et rapide. Il faut être assez patient pour semer dans de bonnes conditions. En effet, il faut éviter les arrêts de végétation (et donc éviter de semer trop tôt) car le chanvre n'aime pas ça et aura du mal à repartir après.

LCDA conseille de semer à 45kg/ha et d'utiliser des variétés précoces (FEDORA 17 ou USO31) pour favoriser le rendement en chènevis. Il faut savoir que quelque soit la date de semis, la floraison sera toujours à la même date (car la floraison est contrôlée par la durée du jour, fin juillet – début août). Par contre, selon la date de semis, la plante aura plus ou moins de temps pour se développer et cela impactera le rendement paille. En effet, le rendement paille se fait en fonction des sommes de température en-

tre la levée et la floraison. Le rendement chènevis est quant à lui établi après la floraison (température, pluviométrie, fumure disponible...). Pour optimiser le rendement graine, il faudra avoir tendance à diminuer la quantité de semence, mais cela peut après poser des difficultés pour la récolte de la paille. En effet, si la densité est trop faible, les pailles vont être trop hautes et avoir un diamètre important, ce qui compliquera la récolte.

LA RECOLTE DU CHENEVIS

En bio, la récolte du chènevis est un moment qui nécessite une attention particulière étant donné que le but est d'avoir du chènevis bio destiné à l'alimentation humaine. Le chènevis est une graine oléagineuse et doit sécher rapidement (4-5h idéalement après récolte) pour éviter une dégradation des acides gras (oméga 3 et 6 qui sont très instables) et un phénomène de rancissement et d'acidité. Il est toutefois possible de retarder le séchage s'il y a une ventilation

de l'intégralité du tas (pas de poches non ventilées). A la récolte, la maturité des graines ne sera pas homogène car la floraison s'étale sur assez longtemps. Il y aura donc des graines vertes dans la récolte. Si l'on attend que toutes les graines soient mures, les premières graines arrivées à maturité (qui sont les mieux formées) seront par terre. LCDA conseille donc de récolter avec un pourcentage maximum en graines vertes de 5 % (idéal : 3%) et un taux d'humidité de 20% maximum (idéal : 15%). Le stockage doit s'effectuer à 9% d'humidité. Jusqu'à maintenant les producteurs bio se débrouillaient pour le séchage. LCDA est actuellement en réflexion pour trouver des facilités de séchage de chènevis bio. Des essais devraient être envisageables en 2015 et le dispositif devrait être calé pour 2016.



Récolte du chènevis à l'aide d'une moissonneuse-batteuse

LA RECOLTE DE LA PAILLE

La récolte se fait en septembre (en moyenne: USO 31 : 10 septembre, FEDORA17 : 15 septembre). La date de récolte dépend également de la zone. Dans le nord de la zone de collecte, il vaudrait donc mieux utiliser USO 31 qui permet de récolter une dizaine de jours avant FEDORA 17.

La récolte se fait à la moissonneuse-batteuse classique. Celles qui passent le mieux sont les conventionnelles à secoueurs, certaines à rotor, celles à 1 seul rotor (pas possible à 2 rotors) type axial, John Deere. Au moment de la récolte, la plante fait 2 à 2,5 m et n'a plus de feuilles car elles sont toutes tombées au sol. On a une tige avec les inflorescences en haut, il faut donc lever la barre de coupe au maximum. Pour la fauche, il faut aller à contresens de la moissonneuse et le plus bas possible. Après il faut andainer et presser, entre la fauche et le pressage il faut compter 8 à 10 jours. Il est possible de passer la faneuse entre la faucheuse et l'andaineur, cela per-

met de descendre plus rapidement le taux d'humidité et d'avoir moins de cailloux dans les balles. Pour le pressage, il vaut mieux faire de petits andains et il faut presser en balles rondes car le marché principal pour les fibres est le marché papetier qui refuse la présence de plastique. Or il n'existe pas de moyen de lier les bottes carrées sans utiliser de liens plastiques. Les liens utilisés sont donc ceux en chanvre et en lin fournis par LCDA. La paille est stockée à l'abri chez le producteur et c'est la coopérative qui gère l'enlèvement et le transport. Pour ce qui est de la presse, LCDA conseille de choisir une John Deere 590, 592 ou 862 (éventuellement 864), plutôt à meneur alternatif. John Deere a également développé un kit chanvre pour mettre sur les presses.

Il est également possible de faire appel à des prestataires. LCDA considère que pour amortir un chantier de récolte, il faut 35-40 ha. Il y a eu un fort développement de CUMA / co-propriété pour acquérir et réaliser les chantiers en commun.



Fauche de la paille

L'ENLEVEMENT DE LA PAILLE

L'enlèvement de la paille sur l'exploitation est assuré par LCDA. Il s'effectue en deux fois, un premier tour de janvier à septembre et un deuxième après septembre, ce qui signifie qu'au moment de la deuxième récolte il y a encore du stock (un quart à un tiers de la production) de l'année précédente selon le groupe dans lequel vous êtes. LCDA fonctionne avec quatre groupes, ce qui fait qu'une année sur quatre les producteurs n'ont plus de stocks de l'année précédente. Si le producteur fait plus que l'engagement, LCDA n'enlève que l'engagement et ne paye que l'engagement. Le reste constituera un stock pour l'année prochaine.

Si le producteur fait moins que l'engagement, LCDA enlève toute la production et conseille l'année sui-

vante de produire ce qu'il manque.

Il y a deux types de camions qui viennent prélever les balles (40 ou 48 balles). Les balles de 1,65m de diamètre doivent faire entre 350 et 400kg. Le producteur doit charger le camion, il est donc préférable d'avoir un manitou.



Camion de 48 balles de chanvre livrant à LCDA

Partie économique

L'approche économique réalisée ici est une estimation des charges et produits liés à la production de chanvre (explications en dessous). Elle n'est pas complète et doit être adaptée à chaque situation. Elle a donc vocation à donner un ordre d'idée global.

CHARGES		PRODUITS	
Semences	198	Chênevis	1250
45 kg/ha x 3,65€/kg	164	1 t/ha x 1250 €/t	1250
CVO : 45kg/ha x 0,75€/kg	34	Paille	700
Fertilisation	240	7 t de MS x 100 €/t	700
2 t de vinasse/ha x 70€/t	140		
2t de fiente/ha x 50€/t	100		
CHARGES D'APPROVISIONNEMENT	438	PRODUITS	1950
MARGE BRUTE : 1512 €/ha			
Récolte	292		
Moissonneuse batteuse (récolte chènevis)	93		
Fauche	20		
2 passages d'andaineur	39		
Pressage (7€/balle de 350kg et 20 balles/ha)	140		
Séchage	72		
Séchage 52€/t	52		
Transport (110km)	20		
TOTAL CHARGES	802	TOTAL PRODUITS	1950
MARGE : 1148 €/ha			

LES CHARGES

Les semences sont fournies par LCDA. Ici il s'agit de semences de FEDORA17. La contribution volontaire obligatoire (CVO) est de 0,75€/kg de semence. Elle sert à financer la recherche effectuée par le CETIOM, la représentation politique assurée par l'interprofession Interchanvre qui emploie un salarié et également un organisme qui s'appelle « Construire en chanvre » et qui œuvre au développement des marchés pour la construction en chanvre. Pour le chan-

vre, elle s'applique sur les semences (à contrario des autres cultures) car l'interprofession souhaitait que tous les producteurs participent or les producteurs sont obligés d'acheter leur semence. La CVO sur le chanvre ne sert pas à financer la recherche semencière. Les variétés actuellement sur le marché sont essentiellement d'origine française. L'obteneur principal est le syndicat des producteurs de chanvre. Les producteurs sont obligés d'acheter leur semence car la réglementation européenne impose l'utilisa-

tion de variétés à basse teneur en THC (moins de 0,2%, pour donner un ordre d'idée les variétés poussant naturellement au Maroc comportent 3 à 5% de THC). Si des semences fermières étaient utilisées, le taux de THC aurait tendance à augmenter naturellement et pourrait alors dépasser ce taux légal. L'Europe vérifie que les producteurs utilisent des semences certifiées. Tous les ans, un tiers des surfaces en chanvre sont contrôlées.

La fumure constitue un deuxième poste de charge, non négligeable en agriculture biologique. Les besoins de la plante en N-P-K sont de 1-1-2 et LCDA conseille d'apporter 15 unités d'azote par tonne de paille. Les coûts de fertilisation donnés dans le tableau sont donnés à titre indicatif et à adapter selon les prix de chacun. Il manque un poste de charge qui est l'achat des cordes pour lier les balles.



Détail d'une balle de chanvre faisant apparaître les cordes utilisées

Dans l'exemple cité, les travaux de récolte sont tous fait par un entrepreneur excepté la fauche. De même que pour la fumure ces coûts doivent être adaptés au cas par cas.

Les conditions de contractualisation

Les relations entre le producteur et la chanvrière sont régies par un contrat qui porte sur un engagement de 5 ans. Le producteur s'engage alors à céder la totalité de sa récolte à LCDA. Les contrats portent sur un nombre de tonnes que le producteur s'engage à livrer. Cela permet à la coopérative d'honorer ses contrats. Ces parts sociales sont payables en 3 ans à raison de paiement d'un premier tiers en juin de la première année de production (année N), du deuxième tiers avant le 31 janvier de l'année suivante (N+1) et le troisième tiers avant le 31 janvier de l'année suivante (N+2). L'engagement est sur 5

LES PRODUITS

Pour ce qui est des produits, le rendement en chènevis bio est estimé à 1 t (ce qui correspond à la production moyenne des agriculteurs bio aujourd'hui et qui est également la moyenne en rendement des adhérents de LCDA). Le prix indiqué de 1250€/t correspond à celui de 2014. Le rendement en paille de 7 t est plus bas que le rendement moyen de la chanvrière (7,7t en 2013). Il a été établi avec les expériences des producteurs actuels qui estiment que le rendement moyen est de 6,5 à 7 tonnes avec des écarts allant de 5 à 8,5 t/ha. De plus, il est normal que le rendement paille en bio soit inférieur qu'en conventionnel étant donné que les variétés utilisées sont systématiquement des variétés précoces qui ont des potentiels en rendement paille un peu plus faible. Le prix moyen de la paille à la Chanvrière est de 110€/t, ce prix a volontairement été réduit ici car en bio la récolte de la graine est favorisée ce qui peut pénaliser la récolte de la paille et donc sa qualité.

Dans ce tableau, aucune aide n'apparaît car jusqu'à cette année le chanvre ne bénéficiait pas d'une aide spécifique. Ce point change avec la nouvelle PAC et une aide couplée sera accordée à la production de chanvre (estimation de 140€/ha). Les ristournes effectuées par LCDA n'apparaissent également pas dans ce tableau et peuvent venir améliorer le résultat. Des aides de la région devraient être attribuées pour le matériel de récolte et de stockage du chanvre dans la nouvelle programmation prévue par la région.

ans mais il existe tout de même une possibilité de se rétracter la première année de culture, avant le 31 décembre.

L'engagement minimum est de 30t 3 ha. En dessous de 3 ha de chanvre, LCDA estime que ça ne vaut pas la peine de se lancer dans la production.

LES DELAIS DE PAIEMENTS

Pour le chènevis, il faut déclarer le tonnage exact en chènevis avant le 15 Novembre. Les paiements s'étaient comme suit :

- 1^{er} acompte de 350€/t au 15 Novembre N ;

- 2^{ème} acompte de 350€/t au 30 Avril N+1 duquel on déduit le coût de la semence pour N+1 ;

- solde selon décision du conseil d'administration (mi-décembre N+1).

En sachant que le prix du chènevis en conventionnel est de l'ordre de 700-750€/t, on se rend compte que la quasi-totalité du prix est finalement payée en conventionnel. La question a donc été soulevée d'avoir des acomptes différents en bio et en conventionnel.

Pour la paille, le problème est qu'on ne connaît pas les quantités exactes produites avant que tout ait été enlevé par LCDA. Les producteurs doivent donc faire une déclaration de récolte avant le 31 octobre. C'est sur cette base que les producteurs reçoivent les acomptes :

- 1^{er} acompte en Janvier N+1 de 40€/t;

- 2^{ème} acompte au 30 Juin N+1 de 30€/t auquel on déduit le coût des ficelles ;

-solde après l'assemblée générale en février mars N+2 car les tonnages exacts sont connus seulement en décembre N+1.

LES CRITERES DE QUALITE

Différents critères de qualité de la paille peuvent amener des bonifications ou des pénalités :

- l'humidité : < à 14%= bonifications, entre 14 et 16 % = prix de base, > à 16 % pénalités et au-delà de 19% les pailles seront refusées ;

- le poids des balles diamètre 1,65m : > à 400 kg= bonifications, 350 à 400kg = prix de base, < à 350

kg = pénalités ;

- selon la couleur de la paille, le prix peut varier car les marchés seront alors différents ;

- la présence de cailloux et/ou de terres entraîne des pénalités ;

- s'il y a pollution par des corps étrangers, il n'y a pas de complément de prix ;

- si l'homogénéité est mauvaise (humidité et couleur), il peut y avoir des pénalités ;

- si la présentation est mauvaise (balles déliées par exemple) il peut également y avoir des pénalités ;

- si les pailles n'ont pas été enlevées au 30 septembre de l'année suivant la récolte, il peut y avoir une bonification.

Pour ce qui est du chènevis, en bio, le but est de le valoriser en alimentation humaine. LCDA demande donc aux producteurs de respecter des conditions de récolte (minimum de temps entre récolte et séchage des graines) afin que les graines correspondent au cahier des charges de ses clients (en acidité oléique et indice de peroxyde)



Balles de chanvre provenant de différentes exploitations ayant des couleurs variées

Pour aller plus loin

La note sur le chanvre en région disponible auprès de Céline Barrère (FRAB) ou sur le site de la FRAB www.biochampagneardenne.org

Le site de la Chanvrière de l'Aube: www.chanvre.oxatis.com

Le site du CETIOM qui est le centre technique interprofessionnel des oléagineux et du chanvre: www.cetiom.fr

Si vous avez la moindre question ou remarque, **n'hésitez pas à contacter:**

Céline Barrère (FRAB)

Chargée de missions Grandes Cultures à la FRAB

Mail: c.barrere@biochampagneardenne.org

Tél: 03 26 64 85 11

Daniel Maillard (LCDA)

Chargé des relations avec les adhérents

dmaillard@chanvre.org

03 25 92 31 98

Rédigé en février 2015
avec le soutien de :



RÉGION

CHAMPAGNE
ARDENNE



l'Europe
s'engage
en
Champagne-Ardenne



avec le FEADER
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Europe investit dans le avenir rural